

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 15 MARS 2016

Présents :

MM. Guy SIE, Gérard GAUTHIER, Martine CADENA, André TORRENTE, André RUIZ, Anita QUINTILLA, Anne-Marie BEAUDOUVI, Yvon CIQUIER, Julian PEREZ, Jacques PUECH, Christian BAILLY, Nicole MARTY, Myriam CROS-CHETRIT, Martine LAPITZ (quitte la séance à 20 H 20 et donne procuration à M. Julian PEREZ), Christian GAGNEPAIN, Marie-Pierre RIBARD, Nicolas RAYSSEGUIER, Magali DAILLOUX, Marjolaine PECH, Jean-Michel ALIBERT, Bernadette MENGUAL, Rudy FABRE, Maria-Margarita UTHURBURU.

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme Sylvette BOFFELLI donne procuration à Nicole MARTY,
M. Jérôme CAMPI donne procuration à Mme Anita QUINTILLA,
Mme Marylin BENETTON (arrivée à 18 H 57) donne procuration à Mme Magali DAILLOUX

Absent : M. Jean-Luc CHARDON (arrivé à 19 H 47)

A l'unanimité, Mme Marjolaine PECH est désignée secrétaire de séance.

QUESTION 1 - Approbation du compte rendu de la séance précédente

L'assemblée a approuvé le compte rendu du conseil municipal du mardi 16 février 2016.

VOTANTS 26 – Unanimité

QUESTION 2 - Information sur les décisions prises dans le cadre des délégations accordées à M. le Maire

L'assemblée a pris acte des décisions n° 2016/04, 2016/06 et 2016/07.

DECISION DU MAIRE N°2016/04

Il a été décidé d'attribuer le marché à procédure adaptée (MAPA) pour **la distribution des supports de communication de la Ville** à la Société MEDIASOLUTIONS pour un montant estimatif de 10 000.00 € H.T. pour l'année.

DECISION DU MAIRE N° 2016/06

Il a été décidé d'attribuer le marché à procédure adaptée pour **l'impression des supports de communication de la Ville** à :

- **Imprimerie ANTOLI** – Carcassonne – pour le lot 4 (impression des documents pour les écoles) pour un montant estimatif de 548.00 € H.T.
- **Imprimerie DE BOURG** – Narbonne :
 - ✓ Lot 1 (impression du journal municipal) pour un montant estimatif de 6 378.00 € H.T. ;
 - ✓ Lot 2 (impression du guide de bienvenue) pour un montant estimatif de 508.00 € H.T. ;
 - ✓ Lot 3 (impression des cartes de vœux de l'année 2017) pour un montant estimatif de 80.00 € H.T. ;
 - ✓ Lot 5 (impression des marque-pages de la médiathèque Guillaume Apollinaire) pour un montant estimatif de 110.00 € H.T. ;
 - ✓ Lot 6 (impression des cartes de la médiathèque Guillaume Apollinaire) pour un montant estimatif de 100.00 € H.T.

DECISION DU MAIRE N°2016/07

Il a été décidé d'attribuer le marché à procédure adaptée relatif à **la mission d'étude d'urbanisme et de paysage en vue de la création et la réalisation de la ZAC « du Moulin »** au bureau d'études en groupement SMU / TERREVIVE, pour un montant estimatif de 31 685.00 € H.T.

QUESTION 3 : Compte Administratif – Exercice 2015 du Budget Communal

Mme Marylin BENETTON arrive à 18 H 57.

Le compte administratif du budget général de la commune pour l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement, les mouvements suivants ont été constatés :	
DEPENSES	8 980 079,53 €
RECETTES	10 373 562,94 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	1 393 483,41 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur de la section de fonctionnement (Excédent) =	1 510 458,38 €
Résultat de l'exercice 2015 de la section de fonctionnement (Excédent) =	1 393 483,41 €
Résultat de clôture (définitif) de 2015 de la section de fonctionnement (Excédent) =	2 903 941,79 €
Section d'Investissement, les mouvements suivants ont été constatés :	
DEPENSES	2 775 726,19 €
RECETTES	3 319 007,37 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	543 281,18 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur de la section d'investissement (déficit) =	- 1 633 488,81 €
Résultat de l'exercice 2015 de la section d'investissement (Excédent) =	543 281,18 €
Résultat de clôture (définitif) 2015 de la section d'investissement (Déficit) =	- 1 090 207,63 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	1 004 587,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	1 098 724,00 €

M. le Maire donne la présidence à M. Gérard GAUTHIER, puis se retire et ne prend pas part au vote.

Il est procédé à un vote par chapitres, en section de fonctionnement et en section investissement.

Pour chaque chapitre, les votes suivants ont été enregistrés.

VOTANTS : 25 – Majorité POUR : 20 CONTRE : 1 (M. Rudy FABRE)

ABSTENTIONS : 4 (M. Jean-Michel ALIBERT, Mme Marjolaine PECH, Mme Maria-Margarita UTHURBURU, Mme Bernadette MENGUAL).

QUESTION 4 : Compte Administratif – Exercice 2015 du Budget Régie du Port

Le compte administratif du budget Régie du Port pour l'exercice 2015 est arrêté comme suit :

Section d'Exploitation, les mouvements suivants ont été constatés	
DEPENSES	249 459,16 €
RECETTES	240 918,08 €
DEFICIT DE L'EXERCICE	- 8 541,08 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur de la section d'exploitation (Excédent) =	103 195,67 €
Résultat de l'exercice 2015 de la section d'exploitation (Déficit)	- 8 541,08 €
Résultat de clôture de 2015 de la section d'exploitation (Excédent)	94 654,59 €
Section d'Investissement, les mouvements suivants ont été constatés :	
DEPENSES	196 395,75 €
RECETTES	311 947,58 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	115 551,83 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur de la section d'investissement (Excédent) =	168 981,08 €

Résultat de l'exercice 2015 de la section d'investissement (Excédent) =	115 551,83 €
Résultat de clôture 2015 de la section d'investissement (Excédent) =	284 532,91 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0,00 €

M. le Maire donne la présidence à M. Gérard GAUTHIER, puis se retire et ne prend pas part au vote.

Il est procédé à un vote par chapitres, en section de fonctionnement et en section investissement.

Pour chaque chapitre, les votes suivants ont été enregistrés.

VOTANTS : 25 – Majorité POUR : 20 CONTRE : 1 (M. Rudy FABRE)

ABSTENTIONS : 4 (M. Jean-Michel ALIBERT, Mme Marjolaine PECH, Mme Maria-Margarita UTHURBURU, Mme Bernadette MENGUAL).

QUESTION 5 : Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2015 du Budget Communal

M. le Maire réintègre la séance et reprend la présidence.

L'assemblée a approuvé le Compte de Gestion du budget général de la commune pour l'exercice 2015 comme suit :

Section de Fonctionnement, les mouvements suivants ont été constatés :	
DEPENSES	8 980 079,53 €
RECETTES	10 373 562,94 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	1 393 483,41 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur de la section de fonctionnement (Excédent) =	1 510 458,38 €
Résultat de l'exercice 2015 de la section de fonctionnement (Excédent) =	1 393 483,41 €
Résultat de clôture (définitif) de 2015 de la section de fonctionnement (Excédent) =	2 903 941,79 €
Section d'Investissement, les mouvements suivants ont été constatés :	
DEPENSES	2 775 726,19 €
RECETTES	3 319 007,37 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	543 281,18 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur de la section d'investissement (déficit) =	- 1 633 488,81 €
Résultat de l'exercice 2015 de la section d'investissement (Excédent) =	543 281,18 €
Résultat de clôture (définitif) 2015 de la section d'investissement (Déficit) =	- 1 090 207,63 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	1 004 587,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	1 098 724,00 €

VOTANTS : 26 – Majorité POUR : 21 CONTRE : 1 (M. Rudy FABRE)

ABSTENTIONS : 4 (M. Jean-Michel ALIBERT, Mme Marjolaine PECH, Mme Maria-Margarita UTHURBURU, Mme Bernadette MENGUAL).

QUESTION 6 : Approbation du Compte de Gestion – Exercice 2015 du Budget Régie du Port

L'assemblée a approuvé le Compte de Gestion du budget Régie du Port pour l'exercice 2015 comme suit :

Section d'Exploitation, les mouvements suivants ont été constatés	
DEPENSES	249 459.16 €
RECETTES	240 918.08 €
DEFICIT DE L'EXERCICE	- 8 541,08 €

Résultat reporté de l'exercice antérieur de la section d'exploitation (Excédent) =	103 195,67 €
Résultat de l'exercice 2015 de la section d'exploitation (Déficit)	- 8 541,08 €
Résultat de clôture de 2015 de la section d'exploitation (Excédent)	94 654,59 €
Section d'Investissement, les mouvements suivants ont été constatés :	
DEPENSES	196 395,75 €
RECETTES	311 947,58 €
EXCEDENT DE L'EXERCICE	115 551,83 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur de la section d'investissement (Excédent) =	168 981,08 €
Résultat de l'exercice 2015 de la section d'investissement (Excédent) =	115 551,83 €
Résultat de clôture 2015 de la section d'investissement (Excédent) =	284 532,91 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	0,00 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	0,00 €

VOTANTS : 26 – Majorité POUR : 21 CONTRE : 1 (M. Rudy FABRE)

ABSTENTIONS : 4 (M. Jean-Michel ALIBERT, Mme Marjolaine PECH, Mme Maria-Margarita UTHURBURU, Mme Bernadette MENGUAL).

QUESTION 7 : Affectation des résultats du Budget Communal – Exercice 2015

L'assemblée a adopté l'affectation des résultats au BP 2016 du Budget Communal comme suit :

Affectation au compte 1068 (en recettes)	996 070,63 €
Ligne 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement (en recettes)	1 907 871,16 €
Ligne 001 Déficit antérieur reporté d'investissement (en dépenses)	1 090 207,60 €

VOTANTS : 26 – Majorité POUR : 21 CONTRE : 1 (M. Rudy FABRE)

ABSTENTIONS : 4 (M. Jean-Michel ALIBERT, Mme Marjolaine PECH, Mme Maria-Margarita UTHURBURU, Mme Bernadette MENGUAL).

QUESTION 8 : Affectation des résultats du Budget annexe de la régie du Port – Exercice 2015

L'assemblée a approuvé l'affectation des résultats au BP 2016 de la Régie du Port comme suit :

Ligne 002 Excédent antérieur reporté de fonctionnement (en recettes)	94 654,59 €
Ligne 001 Excédent antérieur reporté d'investissement (en recettes)	284 532,91 €

VOTANTS : 26 – Majorité POUR : 21 CONTRE : 1 (M. Rudy FABRE)

ABSTENTIONS : 4 (M. Jean-Michel ALIBERT, Mme Marjolaine PECH, Mme Maria-Margarita UTHURBURU, Mme Bernadette MENGUAL).

QUESTION 9 : Vote des taux d'imposition - Année 2016

Le contexte budgétaire dans lequel s'élabore le budget primitif 2016 est marqué par des contraintes d'une ampleur inédite et d'incertitudes majeures au rang desquelles la contribution des communes à la résorption du déficit public, la réforme annoncée de la DGF au 1^{er} janvier 2017 et l'application de nouvelles normes notamment dans le cadre de l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics.

Afin de conserver la capacité d'investissement de la commune sans recours excessif à l'emprunt, il convient de procéder à une augmentation modérée des taux de la fiscalité locale qui n'ont pas été relevés depuis 2009.

L'assemblée a voté les taux des contributions directes pour 2016 comme suit :

Libellé	Taux appliqués	Variation de taux par rapport à N-1
Taxe d'habitation	16,87 %	4.9 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	31,70 %	4.9 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	63,21 %	4.9 %

B.MENGUAL explique qu'elle aurait été favorable à cette décision si cette augmentation servait à combler la baisse des dotations de l'état et les pénalités dues au manque de logements sociaux.

Or, au vu de l'investissement prévu qui n'a pas un caractère d'intérêt général, tel la construction d'un Club House, elle votera contre. **B. MENGUAL** ajoute qu'il aurait été plus judicieux de construire une salle polyvalente.

M. le Maire répond que concernant les 25 000 € prévus au budget pour les études en vue de la construction d'un Club House, plusieurs membres du groupe ont fait savoir leur désaccord et par conséquent il s'engage à ce que cette somme ne soit pas utilisée cette année. On verra si elle sera reportée en 2017.

R. FABRE explique qu'il votera contre cette augmentation car il trouve qu'il y a des économies à faire. Il propose de réduire les subventions aux associations qui ne sont pas d'utilité publique, de restreindre les dépenses pour certains travaux (réalisation d'un padel tennis à Fleury ou la réfection de la voirie avec le démontage d'une terrasse à St Pierre, de gérer les dépenses du personnel (embauche d'un nouveau chef de la police municipale alors qu'il était possible de le faire en interne).

R. FABRE cite en exemple la mairie de Béziers gérée par une équipe du Front National qui réalise des économies et baisse les taux.

G. GAUTHIER lui pose la question de savoir combien de policiers municipaux ont été embauchés par **M. MENARD** à Béziers et le montant de l'investissement ?

AM.BEAUDOUVI répond que 80 policiers ont été embauchés.

R. FABRE confirme et souligne que la municipalité de Béziers a acheté les galeries Lafayette et les locaux de la CCI.

M. le Maire apporte à **R. FABRE** quelques précisions sur le montant total des subventions attribuées aux associations qui s'élève à 110 000 € dont 24 000 € en provision. La baisse des subventions de 10 % entrainerait seulement une économie de 10 000 € et mettrait en danger le fonctionnement de certaines associations qui créent le tissu social de la commune.

Pour la voirie du restaurant le St Pierre, il précise que la terrasse de ce restaurant empiétait sur le domaine public, sans autorisation, qui plus est, encerclait un lampadaire municipal.

Quant à l'embauche du policier municipal, le service de la police municipale est composé de 7 agents. Il semble difficile de réduire les effectifs de ce service au vu de la configuration de la commune avec ses 3 pôles et des missions de plus en plus nombreuses.

R. FABRE fait remarquer que pendant la période estivale la commune peut bénéficier du renfort des gendarmes.

M. le Maire explique qu'à ce niveau aussi la mise à disposition des gendarmes mobiles est réduite. Avant, ils intervenaient du 1er juillet au 31 août. Ces dernières années, ils ne sont affectés qu'après le 14 juillet jusqu'à la dernière semaine d'août. Et cette année, ils assureront la surveillance de la coupe d'Europe de football.

M. le Maire précise également que la commune ne perçoit pas l'intégralité du produit des taxes locales. Par exemple, pour la taxe des ordures ménagères perçues par le Grand Narbonne une augmentation de 33 € par foyer est à envisager.

B. MENGUAL interroge le maire sur le caractère obligatoire de l'installation des bornes de recharge pour les véhicules électriques.

M. le Maire répond que ce n'est pas une obligation mais ça pourrait être un plus pour la commune. L'utilisation des véhicules électriques se développe de plus en plus.

J. PUECH rappelle que ces installations sont subventionnées par le SYADEN et relèvent de la compétence du Grand Narbonne. La commune n'aura à sa charge que la consommation électrique.

M. Jean-Luc CHARDON arrive à 19 H 47.

VOTANTS : 27 – Majorité POUR : 23 CONTRE : 4 (M. Rudy FABRE, M. Jean-Michel ALIBERT, Mme Marjolaine PECH, Mme Maria-Margarita UTHURBURU)

QUESTION 10 : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations

Les associations sportives, culturelles et de loisirs Pérignanaises jouent un rôle social majeur dans la vie du village permettant ainsi d'offrir aux habitants de la commune des services de qualité dans divers domaines. Ces associations prolongent l'activité d'intérêt général poursuivie par la commune.

M. le Maire salue le civisme d'une association qui nous a fait savoir qu'elle a un fond de roulement et donc ne sollicitera aucune aide financière cette année.

Il est proposé d'allouer au titre de l'année 2016, une subvention de fonctionnement aux associations suivantes :

AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE FLEURY	1 500,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
AMICALE DU 3°AGE	900,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ASSOCIATION ART & CULTURE SECTION ENCADREMENT	300,00 €	N. MARTY et S. BOFFELI par procuration se retirent et ne prennent pas part au vote. VOTANTS 25 – Unanimité - POUR : 25
ASSOCIATION ACTINAUTIC	1 800,00 €	Y. CIQUIER se retire et ne prend pas part au vote. VOTANTS 26 – Unanimité - POUR : 25 ABSTENTION : 1 (R. FABRE)
ASSOCIATION AU FIL DU TEMPS	500,00 €	M. CADENA se retire et ne prend pas part au vote. VOTANTS 26 – Unanimité - POUR : 26
ASSOCIATION BALL TRAP	800,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ASSOCIATION CHIC ET TOC COMPANIE (théâtre)	100,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ASSOCIATION DE LA JEUNESSE PERIGNANAISE (A.J.P)	9 500,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA POLICE NATIONALE	150,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE	700,00 €	J. PUECH se retire et ne prend pas part au vote. VOTANTS 26 – Unanimité - POUR : 26
ASSOCIATION DES CHRONIQUES PERIGNANAISES	700,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27 Le Maire fait remarquer qu'il n'est pas membre de l'association, mais il ne se retire pas.
ASSOCIATION DES CREMATISTES COURSANAIS	150,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE POUR : 27
ASSOCIATION DES DEFICIENTS VISUELS DE L'AUDE	100,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE POUR : 27
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	600,00 €	M. CADENA et M. CROS CHETRIT se retirent et ne prennent pas part au vote. VOTANTS 25 – Unanimité - POUR : 25

ASSOCIATION DES MEDAILLES MILITAIRES DE COURSAN	100,00 €	R. FABRE pose la question : Pourquoi les médaillés militaires de Coursan ? M. le Maire explique qu'ils interviennent sur l'ensemble du Canton. VOTANTS : 27 – Unanimité - POUR : 27
ASSOCIATION DES SOURDS DE L'AUDE	100,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ASSOCIATION FAMILIALE DEPARTEMENTALE AIDE AUX INFIRMES MENTAUX (A.F.D.A.I.M.)	100,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ASSOCIATION FILS ET TISSUS FLEURY	200,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 26 - ABSTENTION : 1 (R. FABRE)
ASSOCIATION FLEURY MEDITERRANEE TRIATHLON	700,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ASSOCIATION FLEURY SUB 11	700,00 €	N. RAYSSEGUIER quitte la salle et ne prend pas part au vote. VOTANTS 26 – Unanimité - POUR : 26
ASSOCIATION HANDISPORT	100,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ASSOCIATION JUDO CLUB PERIGNANAIS	400,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ASSOCIATION LA DIANE	400,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ASSOCIATION LA DIANE PERIGNANAISE	400,00 €	A. TORRENTE se retire et ne prend pas part au vote. VOTANTS 26 – Unanimité - POUR : 26
ASSOCIATION LA DIANE DE SAINT-PIERRE	200,00 €	R. Fabre demande pour quelle raison le montant proposé est de 200 € alors que pour les autres associations de chasse il est à 400 €. M. le Maire explique que 13 chasseurs de Fleury se sont retirés. L'association ne comptant plus de chasseurs de Fleury, il a été décidé de diminuer la subvention. Si la situation évolue, on réétudiera leur subvention. VOTANTS : 27 – UNANIMITE
ASSOCIATION LA DIANETTE	400,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE POUR : 27
ASSOCIATION LE RELAIS DES CINQ CLOCHERS	160,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE POUR : 27
ASSOCIATION LE SOUVENIR FRANCAIS	100,00 €	R. FABRE se retire et ne prend pas part au vote. VOTANTS 26 – Unanimité POUR : 26
ASSOCIATION LES CAOUNILS (tournoi Volley Ball)	500,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ASSOCIATION LES CHATS ERRANTS	550,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ASSOCIATION LES FLOTS BLEUS	600,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ASSOCIATION LES RESTOS DU CŒUR	300,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ASSOCIATION MASSAI HORIZON	100,00 €	M.DAILLOUX se retire et ne prend pas part au vote. VOTANTS 26 – Unanimité - POUR : 26
ASSOCIATION NARBONNAISE DES ACTIONS D'ADAPTATION (A.N.A.A.)	100,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ASSOCIATION PERI POPROCK	100,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27

ASSOCIATION RANDO FLEURY CLAPE	150,00 €	M.CADENA se retire et ne prend pas part au vote. VOTANTS 26 – UNANIMITE - POUR : 26
ASSOCIATION SPORTIVE TONIQUE PERIGNANAISE	1 000,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ASSOCIATION TAILLE MOYENNE	1 400,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ASSOCIATION TARABRASS	400,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ASSOCIATION TENNISTIQUE PERIGNANAISE FLEURY ST PIERRE LA MER	2 000,00 €	N. MARTY, S. BOFFELLI et M. DAILLOUX se retirent et ne prennent pas part au vote. VOTANTS 24 – UNANIMITE - POUR : 24
ASSOCIATION TERRE DE GARRIGUE ET PATRIMOINE	1 600,00 €	A. QUINTILLA, J. CAMPI, M. CADENA et C. GAGNEPAIN se retirent et ne prennent pas part au vote. VOTANTS 23 – UNANIMITE - POUR : 23
ASSOCIATION YOGA PERIGNANAIS	350,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 26 ABSTENTION : 1 (R. FABRE)
BIBLIOTHEQUE PEDAGOGIQUE DES INSTITUTEURS	100,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
BIBLIOTHEQUE SONORE DE L'AUDE	100,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
CLUB D'EDUCATION PHYSIQUE	1 500,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
CLUB DU TEMPS LIBRE A ST PIERRE LA MER	600,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
COMITE DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL MUNICIPAL	18 000,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 26 ABSTENTION : 1(R.FABRE) M. le Maire précise que c'est une obligation de financer le COS en fonction de la masse salariale.
COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE MATERNELLE	1 500,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ECOLE DE RUGBY FLEURY / SALLES/ COURSAN	5 500,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
ENTENTE CLAPE MEDITERRANEE	5 500,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27 AM.BEAUDOUVI précise qu'il y a 50 enfants et 20 éducateurs.
ENTENTE FLEURY SALLES COURSAN XV	17 500,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
LIGUE DE LA PROTECTION DES OISEAUX	200,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	100,00 €	VOTANTS : 27 – MAJORITE - POUR : 26 CONTRE : 1 (R. FABRE)
MAISON DE LA CLAPE	150,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE DE COURSAN (M.J.C.) section volley	100,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
SAUVETAGE CLUB PERIGNAN	1 000,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
SOCIETE NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER	300,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27

SYNDICAT DE CHASSE	2 000,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE (U.S.E.P. COMITE DEPARTEMENTAL)	100,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE (U.S.E.P.) (Coopérative Primaire)	400,00 €	VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 27
Total des subventions attribuées	85 760,00 €	
PROVISION POUR SUBVENTIONS	24 240,00 €	
TOTAL	110 000,00 €	

M. le Maire signale qu'une association a été rajoutée au tableau, il s'agit de l'association « Sauvetage Club Pérignanis »

M. UTHURBURU fait remarquer que le tableau n'est plus équilibré, il manque au total le montant de la subvention octroyée à cette association.

M. le Maire la remercie de cette remarque.

M. LAPITZ quitte la séance à 20 h 20 et donne procuration à J. PEREZ.

QUESTION 11 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Actinautic

La commune de Fleury d'Aude présente la particularité de posséder 3 sites urbanisés : Fleury Village, St Pierre-La-Mer et les Cabanes de Fleury.

L'association Actinautic, dont le siège est aux Cabanes de Fleury, contribue fortement à l'animation du hameau des Cabanes en organisant diverses manifestations complémentaires au concours de pêche au gros qui se déroule chaque été au large de l'embouchure de l'Aude.

Il en est ainsi de la traditionnelle « Sardinade » qui regroupe chaque année pendant la fête des pêcheurs, plus de 600 personnes dans la cour de l'ancienne école et de la « Thonade » qui réunit autant de monde, au même endroit, au cours du mois d'août.

Afin de permettre la pérennisation de ces deux fêtes, il a été décidé d'attribuer à l'Association Actinautic une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €.

VOTANTS : 26 – Majorité - POUR : 25 CONTRE : 1 (R. FABRE)

QUESTION 12 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sports Nautiques et Kite (SNK)

La promotion des sports de glisse est l'un des vecteurs importants de l'économie touristique de ce territoire. Il convient donc de soutenir les manifestations sportives d'envergure qui disposent de retombées médiatiques intéressantes.

Tel est le cas de la Coupe d'Europe Junior de Kitesurf, organisée depuis 10 ans à St Pierre la Mer et qui devient cette année, la Coupe du monde Junior de Kitesurf.

L'assemblée a décidé d'attribuer à SNK une subvention exceptionnelle d'un montant de 9 500 €.

Cette subvention sera destinée à financer l'organisation de la 1^{ère} Coupe du monde Junior de Kitesurf et du Championnat de France de Kite Boardercross et la promotion de l'activité télési.

VOTANTS : 27 – Unanimité POUR : 27

QUESTION 13 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'Entente Fleury Salles Coursan XV (EFSC XV)

Après avoir remporté le titre de Champion du Languedoc Honneur et avoir réalisé un bon parcours en Championnat de France, le Club de Rugby EFSC XV a accédé en Fédérale 3.

Cette montée dans le classement engendre des coûts supplémentaires occasionnés par des déplacements plus éloignés et un mode de fonctionnement comptable imposé par la Fédération Française de Rugby.

Afin de permettre à ce Club de pouvoir organiser sa saison sportive et de répondre aux exigences comptables de la Fédération Française de Rugby, il a été décidé d'attribuer à cette association une subvention exceptionnelle de 4 000 €.

VOTANTS : 27 – Unanimité POUR : 27

QUESTION 14 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Football Clape Méditerranée

Il a été décidé d'attribuer à l'association Football Clape Méditerranée une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 €.

Cette subvention sera destinée à financer une partie des frais de déplacement des enfants fréquentant l'école de football au stade de la Mosson de Montpellier pour assister à un match de Ligue 1 (MONTPELLIER / TOULOUSE).

VOTANTS : 27 – Unanimité POUR : 26 ABSTENTION : 1 (M. Rudy FABRE)

QUESTION 15 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des Caounils

L'assemblée a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association des Caounils.

Cette subvention sera destinée à financer l'organisation du 40^{ème} anniversaire de l'édition du tournoi de volley-ball de plage et d'en faire un événement sportif de haut niveau.

VOTANTS : 27 – Unanimité POUR : 27

QUESTION 16 : Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association des Anciens Combattants et Victimes de Guerre

J. PUECH se retire et ne prend pas part au vote.

L'assemblée a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association des anciens combattants et victimes de guerre.

AM. BEAUDOUVI précise que cette subvention sera destinée à l'organisation sur la commune de Fleury d'Aude du 50^{ème} Congrès Départemental de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie (FNACA).

VOTANTS : 26 – Unanimité - POUR : 26

QUESTION 17 : Vote du budget communal – Exercice 2016

G. GAUTHIER présente le rapport du budget communal pour l'année 2016.

Lors de la séance du conseil municipal du 16 février 2016, s'est tenu un débat au cours duquel ont été présentées les orientations générales du budget de la ville de Fleury d'Aude.

Il convient aujourd'hui d'approuver par chapitre, les autorisations de dépenses et de recettes telles qu'elles apparaissent dans la balance de chacune des sections du budget primitif principal pour l'exercice 2016.

Le budget primitif s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement en dépenses et recettes	12 106 037,00 €
Section d'investissement en dépenses et recettes	5 870 386,00 €

M. le Maire explique que le ratio concernant l'encours de la dette qui s'élève à 3 090 € par habitant ne correspond pas à la réalité car il est basé sur une population de 3 600 habitants et ne tient pas compte de l'activité saisonnière (126 employés municipaux et plus de 30 000 estivants l'été).

R. FABRE confirme et fait référence à une citation d'un écrivain québécois : « Les chiffres sont à l'analyste ce que le réverbère est à l'ivrogne ».

B. MENGUAL annonce qu'elle est très agréablement surprise. C'est un budget d'espérance. M. le Maire a bien voulu enlever le club house. Ce budget comporte des travaux de voirie dans sa totalité (réception des eaux de pluie, colonnes d'eau rénovées). C'est de l'entretien du patrimoine.

Ça fait 54 ans qu'elle est pérignanaise d'adoption. Elle a adoré cette commune. Dans les années 1980, la bulle a endetté la commune pour une durée de 30 ans, pour un caprice d'Etat, sous le règne de François MITTERRAND qui voulait parler à Jean-Loup CHRETIEN.

Les travaux du front de mer vont peut-être voir le jour ainsi que la construction d'une salle polyvalente. Donc elle annonce être favorable à ce budget.

VOTANTS : 27 – MAJORITE - POUR : 23 CONTRE : 4 (Rudy FABRE, Marjolaine PECH, Jean-Michel ALIBERT, Maria-Margarita UTHURBURU)

QUESTION 18 : Vote du budget du port des Cabanes - Année 2016

M. Gérard GAUTHIER présente le budget de la régie du port des Cabanes de Fleury de l'année 2016. Le budget de la régie du port des Cabanes s'équilibre comme suit :

- en section d'exploitation en dépenses et recettes à	309 654 €
- en section d'investissement en dépenses et recettes à	308 905,00 €

Le budget primitif de l'année 2016 du port des Cabanes est voté par chapitre tant en fonctionnement qu'en investissement.

VOTANTS : 27 – MAJORITE - POUR : 23 CONTRE : 4 (Rudy FABRE, Marjolaine PECH, Jean-Michel ALIBERT, Maria-Margarita UTHURBURU)

QUESTION 19 : Opérations pluriannuelles / autorisations de programme – crédits de paiement – Budget principal – Budget primitif 2016

Pour 2016, l'assemblée a adopté les autorisations de programme suivantes selon les plans de financement décrits ci-dessous :

Opération 094 - Réserves foncières

Autorisation de programme	Date dernière délibération	Montant de l'autorisation de programme	Crédits de paiement									
			2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Réserves foncières	17/03/2015	977 009 €	127 751 €	241 367 €	139 404 €	17 739 €	170 512 €	167 736 €	112 500 €	0 €	0 €	0 €
Réserves foncières - Modifié	BP 2016 - 15/03/2016	977 009 €	127 751 €	241 367 €	139 404 €	17 739 €	170 512 €	147 147 €	22 562 €	110 527 €	0 €	0 €

Opération 134 - Avenue des Corsaires

Autorisation de programme	Date dernière délibération	Montant de l'autorisation de programme	Crédits de paiement									
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Avenue des Corsaires	19/01/2016	310 832 €	1 196 €	365 €	150 320 €	158 951 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Avenue des Corsaires - Modifié	BP 2016 - 15/03/2016	410 832 €	1 196 €	365 €	150 320 €	158 951 €	100 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Opération 134 - Requalification de la voirie, chemins communaux et fossés

Autorisation de programme	Date dernière délibération	Montant de l'autorisation de programme	Crédits de paiement									
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Requalification voirie	19/01/2016	660 000 €	0 €	0 €	206 657 €	147 000 €	110 000 €	110 000 €	86 343 €	0 €	0 €	0 €
Requalification voirie - Modifié	BP 2016 - 15/03/2016	660 000 €	0 €	0 €	206 657 €	100 000 €	110 000 €	110 000 €	133 343 €	0 €	0 €	0 €

Opération 136 - Commande Eclairage public / Mise en conformité et vidéo protection

Autorisation de programme	Date dernière délibération	Montant de l'autorisation de programme	Crédits de paiement									
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Commande EP / Mise conformité et vidéo protection	17/03/2015	1 400 000 €	0 €	0 €	175 000 €	225 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €	125 000 €
Commande EP / Mise conformité et vidéo protection - Modifié	BP 2016 - 15/03/2016	1 400 000 €	0 €	0 €	50 384 €	190 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €	175 000 €	284 616 €

Opération 154 - Ensemble périscolaire

Autorisation de programme	Date dernière délibération	Montant de l'autorisation de programme	Crédits de paiement									
			2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ensemble périscolaire	17/03/2015	2 609 020 €	6 488 €	5 945 €	37 023 €	535 758 €	1 315 775 €	666 737 €	41 294 €	0 €	0 €	0 €
Ensemble périscolaire - Modifié	BP 2016 - 15/03/2016	2 618 598 €	6 488 €	5 945 €	37 023 €	535 758 €	1 315 775 €	666 737 €	30 802 €	20 070 €	0 €	0 €

Opération 160 - Front de mer tranche 4

Autorisation de programme	Date dernière délibération	Montant de l'autorisation de programme	Crédits de paiement									
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Front de mer tranche 4	17/03/2015	3 000 000 €	289 227 €	26 000 €	12 000 €	250 000 €	670 000 €	600 000 €	600 000 €	500 000 €	52 773 €	0 €
Front de mer tranche 4 - Modifié	BP 2016 - 15/03/2016	3 000 000 €	289 227 €	26 000 €	12 000 €	9 600 €	80 000 €	810 400 €	600 000 €	600 000 €	500 000 €	72 773 €

Opération 163 - Salle polyvalente Fleury

Autorisation de programme	Date dernière délibération	Montant de l'autorisation de programme	Crédits de paiement									
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Salle polyvalente	17/03/2015	1 700 000 €	0 €	0 €	50 000 €	50 000 €	800 000 €	800 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Salle polyvalente - Modifié	BP 2016 - 15/03/2016	1 700 000 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €	50 000 €	800 000 €	800 000 €	0 €	0 €	0 €

Opération 164 - Club house rugby

Autorisation de programme	Date dernière délibération	Montant de l'autorisation de programme	Crédits de paiement									
			2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Club house rugby	17/03/2015	216 000 €	0 €	0 €	25 000 €	166 000 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Club house rugby - Modifié	BP 2016 - 15/03/2016	216 000 €	0 €	0 €	0 €	25 000 €	166 000 €	25 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €

Opération 165 - Mise en accessibilité des équipements publics (ADAP) (NOUVELLE AP/CP)

Autorisation de programme	Date dernière délibération	Montant de l'autorisation de programme	Crédits de paiement										
			2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
Mise en accessibilité des équipements publics (ADAP) - Modifié	BP 2016 - 15/03/2016	1 391 045 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	120 000 €	275 523 €	275 522 €	0 €

VOTANTS : 27 – MAJORITE - POUR : 23 CONTRE : 4 (Rudy FABRE, Marjolaine PECH, Jean-Michel ALIBERT, Maria-Margarita UTHURBURU)

QUESTION 20 : Opérations pluriannuelles / autorisation de programme – crédits de paiement – Budget Primitif 2016 - Budget annexe de la Régie du Port

Pour 2016, sur le budget de la Régie du Port des Cabanes, le conseil municipal a approuvé l'autorisation de programme suivante selon le plan de financement décrit ci-dessous :

Opération 003 - Requalification du Port des Cabanes

Autorisation de programme	Date de délibération	Montant de l'autorisation de programme H.T.	Crédits de paiement H.T.							
			2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Requalification du Port	17/03/2015	1 550 000 €	2 091 €	32 307 €	739 832 €	21 471 €	200 000 €	200 000 €	200 000 €	154 299 €
Requalification du Port - Modifié	BP 2016	1 550 000 €	2 091 €	32 307 €	739 832 €	14 496 €	78 587 €	244 013 €	110 000 €	328 674 €

Les crédits de paiement pourront être révisés selon les choix budgétaires qui seront arrêtés.

VOTANTS : 27 – MAJORITE - POUR : 23 CONTRE : 4 (Rudy FABRE, Marjolaine PECH, Jean-Michel ALIBERT, Maria-Margarita UTHURBURU

QUESTION 21 : Indemnités de fonction du Maire et des adjoints et des conseillers municipaux délégués

Dans la limite des taux maxima, le conseil municipal détermine librement le montant des indemnités allouées au Maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués.

En application de l'article 3 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, à compter du 1^{er} janvier 2016, dans les communes de 1000 habitants et plus, les indemnités de fonction du maire sont fixées à titre automatique au taux plafond, sans délibération du conseil municipal.

Toutefois, à la demande du Maire et par délibération, celui-ci peut demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur.

Avant le 31 décembre 2015, M. le Maire percevait une indemnité à un taux inférieur que le taux maximal.

L'assemblée a donc pris acte que M. le Maire souhaite percevoir une indemnité à un taux inférieur au taux plafond.

Il est précisé que les indemnités du Maire, des Adjoints et des Conseillers municipaux délégués sont inchangées.

VOTANTS : 27 – UNANIMITE - POUR : 26 - ABSTENTION : 1 (Rudy FABRE)

QUESTION 22 : Contrat de travail du chargé de mission urbanisme et architecture

Depuis le 1^{er} février 1997, la ville de Fleury d'Aude a procédé au recrutement en CDI d'un agent contractuel.

Par délibérations municipales n° 37 du 29 mars 2007 et n° 11 du 27 janvier 2011, la commune a modifié le contrat de travail de cet agent pour compenser le déficit salarial réglementaire des agents non titulaires qui, contrairement aux fonctionnaires, n'ont pas d'évolution de carrière planifiée.

Aujourd'hui, pour les mêmes raisons et afin de tenir compte de l'ancienneté de cet agent, il est proposé de rémunérer ce chargé de mission au sein du service urbanisme et architecture sur la base du 7^{ème} échelon d'ingénieur principal, indice brut 916, IM 746 à compter du 1^{er} avril 2016.

B. MENGUAL demande pourquoi cet agent est toujours contractuel. M. le Maire informe qu'il a été recruté à titre précaire pour pallier un besoin urgent au sein du service urbanisme. Le CDD a ensuite été transformé en CDI, l'intéressé ayant souhaité garder son statut de contractuel.

VOTANTS : 27 – Unanimité POUR : 27

QUESTION 23 : Tarifs des droits de place des attractions foraines, d'occupation du stade de l'Etang par les industriels forains, d'astreinte pour occupation illicite du domaine public communal et d'installation d'un mini-golf

1/ Les tarifs des droits de place des attractions foraines ont été votés comme suit :

Saint-Pierre La Mer

Attractions foraines : le m²/saison du 1/04 au 15/09

Jeux, confiseries	26,80 €
Attractions	22,70 €
Au-dessus de 260 m ² forfait saison	5 356,00 €
par tranche de 100 m ² supplémentaire	56,70 €

Les Cabanes de Fleury

Attractions foraines : le m² pendant la saison estivale du 01/04 au 15/09

jeux	13,40 €
attractions	11,35 €

2/ Le tarif pour l'occupation du stade de l'Etang par les industriels forains, du 15 juin au 31 août de chaque année, a été fixé à 10 000 € pour l'ensemble des forains.

Une convention entre les forains et la Ville de Fleury fixant les modalités de mise à disposition du stade de l'Etang, les droits et obligations de chacune des parties sera établie.

3/ Les tarifs d'astreinte pour occupation illicite du domaine public communal sont votés comme suit :

3-1/ Astreinte pour occupation illicite du domaine public communal - Parc forains

a/ Afin de se prémunir contre d'éventuelles installations de forains sans droit ni titre sur le domaine public et sur le lieu d'hébergement (stade de l'Etang) :

Astreinte : 1 000 € / jour

b/ Astreinte pour le non démontage de l'attraction dans les délais fixés par la convention :

Astreinte 50 € / jour

3-2/ Les commerçants sont autorisés par convention à installer leur stand fixe sur le domaine public communal durant la saison estivale, du 1er avril au 15 septembre moyennant le paiement d'un droit d'occupation fixé précédemment.

Les stands doivent être démontés au plus tard le 31 octobre. A défaut, **une astreinte financière journalière sera appliquée pour retard d'exécution.**

Astreinte : 50 € par jour.

4 / Un tarif pour l'installation d'un mini-golf à la base de loisirs sur l'espace situé face à l'aire des camping-cars a été arrêté à un prix forfaitaire de 2 500 € pour la saison pour une surface concédée de 600 m².

VOTANTS : 27 – Unanimité POUR : 27

QUESTION 24 : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) Halles lo Vilatge de Saint-Pierre : Changement de délégataire de la cellule n°10

Monsieur MALARET, délégataire de la cellule n°10 dont l'activité est « Fromagerie, plats cuisinés et Tapas » a fait part de son souhait de céder son activité et propose, en application de l'article 4.4, que le contrat de Délégation de Service Public soit poursuivi par Mme CATHALA Pascale et Mr Loïc LOZANO.

Monsieur MALARET est à jour de ses obligations vis-à-vis de la commune. La commission DSP a examiné le dossier présenté par le cédant et le repreneur lors de sa réunion du 3 mars 2016. Les justificatifs nécessaires à la reprise de cette activité ont été fournis.

La commission a constaté que Mme CATHALA Pascale et Mr Loïc LOZANO satisfont aux conditions édictées et a donné son accord à la poursuite du contrat de DSP par ces derniers en lieu et place de Monsieur MALARET.

La date d'effet est envisagée pour le 1^{er} avril 2016. La structure juridique sera sous la forme d'un SARL actuellement en cours de constitution par les futurs acquéreurs.

M. le Maire est autorisé à signer l'avenant au contrat de DSP entérinant ces dispositions.

VOTANTS : 27 – Unanimité POUR : 27

QUESTION 25 : Rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la ville de Fleury d'Aude – Débat

Après une première lettre d'information le 12 mars 2015, la Chambre Régionale des Comptes a effectué le contrôle sur la gestion de la Ville de Fleury d'Aude pour les exercices 2009 à 2014.

La Chambre Régionale des Comptes a rendu son rapport d'observations provisoires le 9 octobre 2015 auquel la Ville a répondu le 12 novembre 2015.

Les observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes ont été arrêtées le 26 janvier 2016 et transmises à la commune le 4 février 2016. La ville a adressé une réponse le 19 février 2016.

Conformément à l'article L 243-5 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes et la réponse de la commune ont été communiqués à l'assemblée délibérante. Ce rapport a donné lieu à un débat.

Un débat s'installe sur la durée du temps de travail. Des propositions devront être faites à la Chambre Régionale des Comptes.

AM. BEAUDOUVI propose de créer une commission spéciale pour traiter le problème de la réorganisation du temps de travail.

B. MENGUAL suggère que chaque service fasse des propositions en fonction de leurs missions puisqu'ils seront amenés à travailler différemment.

M. PECH s'interroge sur les causes de l'absentéisme au travail.

M. le Maire est favorable à la création d'un groupe de travail.

Le conseil municipal :

- a pris acte de la présentation du rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes et de la réponse apportée par la Ville de Fleury d'Aude,
- a pris acte de la tenue du débat qui s'est engagé.

L'ordre du jour est épuisé et la séance est levée à 22 H 55.

Le Maire

La secrétaire

Guy SIE

Marjolaine PECH